



## Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu sa décision du 20 décembre 2017 nommant la commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi fédérale sur l'égalité ;

vu les articles 36 et 37 de la Loi cantonale sur le travail du 12 mai 2016 instituant une commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi sur l'égalité ;

vu l'avis de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille ;

considérant la nécessité de nommer les membres de ladite Commission pour la période administrative 2022-2025 ;

sur la proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,

### **le Conseil d'Etat**

#### **d é c i d e**

de nommer les personnes suivantes en qualité de membres de la Commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi fédérale sur l'égalité pour la période administrative 2022-2025:

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Entrée en fonction</b>
Roduit Nadia	Présidente substituée	01.01.2022
Schaller Valentine	Présidente	01.01.2022
Fux Daniela	Présidente substituée	01.01.2022
Vaney Alice	Assesseur employeur	01.01.2022
Bruchez Ludovic	Assesseur employeur	01.01.2022
Favre-Torelloz Muriel	Assesseur employeur	23.02.2011
Meyer Jean-Pierre	Assesseur employeur	23.02.2011
Zimmermann Aurelia	Assesseur employeur	01.01.2014
Pfaffen Josef	Assesseur employeur	23.02.2011
Berchtold Norma	Assesseur travailleur	01.01.2022
Bogiqi Aeferdita	Assesseur travailleur	23.02.2011
Aymon Serge	Assesseur travailleur	01.01.2022
Stucky Raphael	Assesseur travailleur	01.01.2014
Reichenbach Stéphanie	Assesseur travailleur	01.05.2017
Mabillard Laurent	Assesseur travailleur	01.01.2022

P : Président      VP : Vice-président  
M : Membre      S : Suppléant

Le secrétariat est assuré par le Service de protection des travailleurs et des relations du travail.

Le Département est chargé de l'application de la présente décision relative à la nomination des membres de la commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi sur l'égalité pour la période administrative 2022-2025.

Séance du **21 JUIN 2023**

**Distribution** 3 extr. DSSC  
1 extr. CHE  
1 extr. SRH  
1 extr. ACF  
1 extr. IF  
1 extr. OCEF  
1 extr. I-VS

*À notifier par le Département*

Pour copie conforme,  
**La Chancelière d'Etat**

